

Risque Tsunami

Publié le 17 janvier 2025

Restons vigilants face aux risques naturels !

Que faire en cas d'alerte Tsunami?

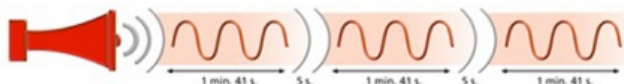


TSUNAMI

Dès que vous percevez ces signes précurseurs caractéristiques :

- Une secousse puissante ou prolongée
- Une évolution anormale et rapide du niveau de la mer
- Un bruit sourd et inhabituel

Ou si vous entendez ce signal d'alerte diffusé par la sirène



Ou si des consignes d'évacuation vous sont données par TéléAlerte ou mégaphone

• Eloignez-vous rapidement à pied des bords de mer, des plages, du port et des rivières

• Gagnez immédiatement à pied, les zones prédéfinies, situées à une altitude supérieure à 5 m et à plus de 200 m de la côte, des rivières et des zones basses :

- Solenzara Centre ville : Parking des Nacres
- Solenzara Sud : Parking du magasin SPAR
- Favona : Les hauteurs de la D168 en direction de CONCA
- Canella : Plateforme de stationnement en bordure de la T10

• Montez dans un immeuble accessible au-delà du premier étage

• Si vous êtes en mer, dirigez-vous vers le large

Attendez les consignes de la Mairie pour regagner votre domicile

Vous serez informés de la fin d'alerte par TéléAlerte et par ce signal diffusé par la sirène



Pendant : Mettez-vous à l'abri

• Dès les premiers signes, rejoignez un point haut à pied, cela peut être un immeuble d'au moins deux étages ou une colline proche par exemple.

• Ne prenez surtout pas la voiture. La particularité des tsunamis frappant les côtes méditerranéennes est que leur temps d'arrivée sur le littoral est très rapide, il se situe entre 10 et 90 minutes, n'attendez pas le signal des autorités pour agir !

Après : Respectez les consignes

• Attendez le signal des autorités avant de quitter votre point refuge, en effet, plusieurs vagues de tsunami peuvent se succéder durant plusieurs heures.